

DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 21 MARS 2025

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention de groupement de commandes du 04 août 2020, visée en Préfecture le 05 août 2020 ;
- Vu la délibération du 28 mai 2020 par laquelle Monsieur le Maire a reçu délégation de pouvoir par le Conseil Municipal, visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02 juin 2020 ;
- Vu l'accord-cadre n°2024240024 du 26 février 2024 conclu avec la société JEAN-MARIE EYNAUD (05003 GAP CEDEX), pour les travaux dans les bâtiments - lot n° 1 : gros oeuvre pour les seuils de commandes suivants :

	Lot n°1 : gros oeuvre							
	Minimum en Euros H.T.				Maximum en Euros H.T.			
	P1 (12 mois)	P2 (12 mois)	P3 (6 mois)	TOTAL	P1 (12 mois)	P2 (12 mois)	P3 (6 mois)	TOTAL
Ville	12 000 €	12 000 €	6 000 €	30 000,00 €	160 000 €	160 000 €	80 000 €	400 000 €
C.C.A.S.	0 €	0 €	0 €	0 €	20 000 €	20 000 €	10 000 €	50 000 €
C.A.G.T.D	0 €	0 €	0 €	0 €	20 000 €	20 000 €	10 000 €	50 000 €
TOTAL	12 000 €	12 000 €	6 000 €	30 000 €	200 000 €	200 000 €	100 000 €	500 000 €

Et pour la durée de l'accord-cadre soit 12 mois, renouvelable 1 fois 12 mois et une fois 6 mois par reconduction tacite ;

- Vu l'article R 2194-1 du Code de la Commande Publique, autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu l'article 16.1 "Clause de réexamen" du Cahier des Clauses Administratives Particulières de l'accord-cadre ;
- Vu la demande de la Direction des Bâtiments concernant une nouvelle répartition des seuils entre les membres du groupement de commandes car la Communauté d'Agglomération GAP - TALLARD - DURANCE et le Centre Communal d'Action Sociale n'ont plus de besoin ;
- Considérant que cette modification concerne la Période n° 2 ;
- Considérant que cette modification de répartition doit être actée par voie d'avenant n° 1.

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2024240044 pour les travaux dans les bâtiments - lot n° 1 : gros oeuvre conclu avec la société JEAN-MARIE EYNAUD (05003 GAP CEDEX) afin de modifier la répartition des seuils entre les collectivités sans modifier les seuils globaux et sans pénaliser le titulaire de l'accord-cadre.

L'avenant n° 1 modifie ainsi les seuils :

Lot n° 1 : gros oeuvre								
Minimum en Euros H.T.				Maximum en Euros H.T.				
	P1 (12 mois)	P2 (12 mois)	P3 (6 mois)	TOTAL	P1 (12 mois)	P2 (12 mois)	P3 (6 mois)	TOTAL
Ville	12 000 €	12 000 €	6 000 €	30 000 €	160 000 €	200 000 €	80 000 €	440 000 €
C.C.A.S.	0 €	0 €	0 €	0 €	20 000 €	0 €	10 000 €	30 000 €
C.A.G.T.D.	0 €	0€	0 €	0 €	20 000 €	0 €	10 000 €	30 000 €
TOTAL	12 000 €	12 000 €	6 000 €	30 000 €	200 000 €	200 000 €	100 000 €	500 000 €

Le reste sans changement.

Article 2 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur des Bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 21 MARS 2025

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 24 mars 2025
 Publié ou notifié le : 24 mars 2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_03_164
Objet :	Marché n° 240024 - Travaux dans les bâtiments - Lot n° 1 : gros ?uvre - titulaire SARL JEAN-MARIE EYNAUD - Avenant n° 1
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-21 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20250321-D2025_03_164-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	946 o
Nom métier : 005-210500617-20250321-D2025_03_164-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	56.9 Ko
Nom original : D_16360.pdf		
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20250321-D2025_03_164-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 mars 2025 à 16h09min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 mars 2025 à 16h09min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 mars 2025 à 16h10min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 mars 2025 à 16h10min09s	Reçu par le MI le 2025-03-24